

*Monsieur le Maire,*

*Mesdames, Messieurs ,*

*Comme les années antérieures, cette cérémonie nous permet de nous rencontrer, au moins une fois l'an, d'échanger des vœux, toujours bienveillants, aussi respectant la tradition, au nom du Conseil Municipal, je vous présente nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.*

*Pour nous, élus, dans cette maison du peuple, c'est aussi de dresser le bilan de l'année écoulée, mais avant de vous en rendre compte, permettez-moi, parmi la richesse des évènements qui se sont succédés, de vous en rappeler certains qui ont pu toucher votre sensibilité.*

*Ceux sont peut-être les attentats de Carcassonne et de Trèbes, qui ont fait 4 morts, ou celui de Strasbourg, qui a fait 5 morts et 11 blessés.*

*Ou encore en octobre, dans l'Aude, cette catastrophe naturelle qui après de fortes pluies, provoquant des inondations, touche 70 communes, dont la ville de Trèbes, de nouveau à la peine, car le niveau de l'eau de la rivière est passé de 30 cm à 7 m 50 en quelques heures. Un lourd bilan humain: 14 morts, 75 blessés et 1000 personnes évacuées.*

*Au printemps, ce sont peut-être les mouvements sociaux ou les manifestations qui se développent, rappelant la révolte des étudiants de 68.*

*Ou la vitesse sur les routes secondaires qui passe à 80 km/ h*

*Mais aujourd'hui je pense que votre préoccupation principale est liée au mouvement social qui nous impacte tous.*

*Depuis plusieurs mois, au sein de la population, la colère gronde, s'enfle et semble promettre un sérieux avis de tempête qui finit par éclater,*

*le 17 novembre, avec l'apparition des gilets jaunes.*

*Ils occupent les ronds-points et manifestent chaque samedi leurs volontés d'aboutir à une réforme structurelle des institutions françaises.*

*Ce mouvement devenu insurrectionnel, qui cherche principalement au travers des revendications plus de justice sociale, depuis des mois, perturbe notre quotidien mais, que l'on soit pour, contre, ou indécis, nous sommes tous concernés par le devenir de ces institutions.*

*La Constitution de la V<sup>ème</sup> République vient de fêter ses 60 ans, le 4 octobre 2018.*

*Voulue par le Général De Gaulle, car il fallait mettre fin à l'instabilité gouvernementale de la IV<sup>ème</sup> République, en équilibrant les institutions, les soixante dernières années n'ont pas dilapidé son héritage: la V<sup>ème</sup> République a apporté à notre régime la stabilité, mais depuis plusieurs années et aujourd'hui de façon virulente, de nombreuses voix se lèvent pour réclamer la création d'une VI<sup>ème</sup> République, comme si la V<sup>ème</sup> était devenue incapable de se moderniser bien qu'elle eut déjà fait une vingtaine de fois, et de garantir ce qui figure au fronton de nos mairies: la liberté, l'égalité et la fraternité.*

*Je lui souhaite de trouver un apaisement constructif pour sortir de cette crise qui la secoue et nous conduit vers l'anarchie.*

*Les scoops du jour balayant ceux de la veille, j'avais presque oublier que nous avons aussi cette année 2018 commémoré le centenaire de la libération de la France, en allant devant le monument aux morts, marquer le respect qui est dû à ceux qui nous ont rendu notre liberté.*

*J'y reviendrai à la fin de mon propos, mais pour l'instant, voici le bilan des évènements qui ont marqué la vie de notre communauté car courant 2018 bon nombre de travaux ont été réalisés:*

- ainsi pour 10 290 €, l'entreprise Lefrançois s'est vu confier le goudronnage de la chaussée du Mont Aubert
- pour 3737 €, le SIVU du Bois Machy a procédé à l'extension du réseau d'eau de rue du Marais
- pour 3424 €, ERDF a fait de même
- pour 786 €, l'association CIPRES est venue effectuer quelques travaux de leurs compétences, comme le retrait de la cheminée de la Mairie, la consolidation de la toiture du préau de l'école, ou le nettoyage des gouttières de l'église et pour 1737 €, cette même association a poursuivi la rénovation du mur de l'église
- pour 2334 €, après des travaux de maçonnerie, la nouvelle porte de la Mairie pour l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite a été installée
- pour 2121 €, dans l'église, l'entreprise PEUVION nous a mis en place un plancher accessible à ces PMR
- pour 1687 €, comme chaque année Monsieur le Maire, avec l'assistance de Messieurs Bruno DERVAUX et Jean-Claude HANDOUCHE, puis d'employés de l'association RES de Fruges, par la mise en place de quelques tonnes de tar à froid, vous avez procédé à l'entretien de nos chaussées en réparant notamment les nids de poule qui se forment régulièrement, comme vous avez également conduit le nettoyage des bordurations pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie.
- pour 3557 € sur une parcelle sans maître devenue propriété de la commune le 27 janvier 2018, au lieu-dit le Bois Charrette, ainsi que sur l'ancienne décharge, des travaux de nivellement ont été réalisés par l'entreprise Lefrançois.
- La réalisation de ces travaux a permis d'y planter, pour 651 €, 875 arbres d'essences locales. Pour la réalisation de ces plantations Monsieur le Maire vous étiez assisté de Monsieur Samuel VALENTINI employé de la

*commune, puis des conseillers Jean Claude HANDOUCHE, Dominique BRIOIS, et Jean-Claude LAMBERT.*

*Monsieur Samuel VALENTINI, sous contrat de travail, partage son temps entre la Communauté de Commune et la commune de Marenla. Il est venu remplacer Monsieur Jean-Paul HANDOUCHE que nous regrettons, emporté par la maladie.*

- Puis afin de palier au surcroît d'activité saisonnière, un poste non permanent pour accroissement d'activité temporaire est créé.*
- Le tracteur tondeuse que possédait la commune tombant régulièrement en panne a été repris par l'entreprise Etienne FAUQUET contre une remise de 400 € sur l'acquisition d'une tondeuse auto tractée d'une valeur de 1500 €*
- Deux autres achats ont été réalisés sur demande de la directrice du RPI, Madame MAILLY, pour le compte de l'école de Marenla.*
- Pour le premier il s'agit d'un ordinateur portable d'une valeur de 600 €, car le programme scolaire inclue l'apprentissage de l'outil informatique, et pour le second, dans le cadre du plan vigi-pirate, de deux sonnettes permettant aux retardataires ou visiteurs de l'établissement de s'annoncer.*
- La cabine téléphonique de la mairie, abandonnée par France-Télécom et récupérée par la commune, a fait l'objet de modifications financées par quelque généreux donateurs, et aménagée en cabine à livres à la disposition de tous.*

*Il suffit de se servir, de lire sur place ou d'emporter, accessoirement de rapporter ou d'enrichir cette bibliothèque.*

- ><sup>42</sup> - dans un autre registre: Pour 840 € la première année, puis 80 les années suivantes, dans le cadre du développement d'une administration électronique, le conseil municipal a décidé de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité et, par conséquent, de conclure une convention de mise en œuvre*

*de la Télétransmission avec le Préfet du Pas-de-Calais, représentant de l'Etat à cet effet.*

*- une convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour « la mise à disposition d'agents du service de Santé et Sécurité au Travail » a été signée car, compte tenu des spécificités de la mission d'inspection, cette dernière ne peut être exercée en interne.*

*Pour la réalisation de certains travaux, la Commune a obtenu par le département deux subventions:*

*- la première dans la cadre du FARDA pour l'aménagement des accessibilités au personne à mobilité réduite à concurrence de 2420 €.*

*- la seconde dans le cadre du MMU pour la borduration et la mise en sécurité du début de la rue principale, à concurrence de 30 000 € sur un projet d'environ 100 000 € en attente de la DETR qui va de nouveau être sollicitée*

*Comme l'an passé, le 17 mars, quelques bénévoles de la commune ont participé à la journée d'action pour un village propre. Pour cette opération que vous avez mené, vous avez obtenu l'assistance de Jocelyne POCHOLLE, votre épouse, d'Elisabeth DERVAUX, d'Annick GREMONT et de Laurence MERLIN, puis de Jean-Claude HANDOUCHE, Dominique BRIOIS, Dominique MERLIN, et Bruno DERVAUX.*

*Depuis plus de 25 ans, une association dénommée « comité des fêtes » avait la charge des animations se produisant sur le territoire de la commune, mais le 26 mars 2018 sa dissolution était prononcée et donation était faite à la commune de ses biens matériels et pécuniaires: une somme de 1946 € 90 versée en totalité à la régie des recettes de la Commission des Fêtes crée par le conseil municipal . Cette commission reprend le flambeau des animations.*

*Pour le Noël des enfants de la commune et le repas ou le colis des aînés, la participation de la commune a été 2100 €.*

*Pour cette année 2018, pour Pâques, la chasse aux œufs a été organisée,*

*mais nous n'avons pu mettre en place l'habituelle fête du 14 juillet car nombre de nos participants habituels étaient engagés par ailleurs.*

*Pour la ducasse, un repas dansant précédé du concert de l'Aurore Musicale en ont fait une réussite.*

*Sur un autre registre:*

*Après une réunion du SYMCEA nous étions informés qu'une nouvelle carte allait être validée puis, après vérifications auprès du département, que le PPRI toujours à l'étude devrait être réformé en 2019.*

*Lors d'une réunion de conseil, il a été procédé au renouvellement du bureau de l'AFR de Marenla et, pour 6 ans, le Conseil y a nommé Messieurs Luc THERRY, Maxime DOUCHET, Yves FOURDINIER et Nicolas POCHOLLE.*

*Après la parution de la carte communale, certaines parcelles devenues terrains à bâtir ont fait l'objet de transactions et ont obtenu la délivrance de permis de construire. Il en est ainsi pour les quatre parcelles en propriété de la commune qui sont bordées par la rue Principale et la rue du Marais et pour lesquelles les travaux d'extensions ont été réalisés.*

*Trois de ces parcelles ont été vendues pour un montant de 74900 €. Pour la 4<sup>ème</sup>, restée propriété de la commune, elle a fait l'objet d'une demande de permis de construire.*

*Le projet communal qui porte sur la construction de deux logements de type F 4 avec garage, à usage locatif, a fait l'objet d'une demande de prêt que la Caisse d'Epargne nous a accordé. L'emprunt remboursable sur 20 ans a été signé le 27 mai 2018 pour un montant de 270 000 € au taux de 0,8 % pendant 5 ans, suivi d'un taux variable de 0,5 % additionné du taux du livret A les années suivantes.*

*Pour un montant total de 370 000 €, le budget primitif pour l'année 2018 a été adopté sans augmentation des taxes locales, qu'elles soient d'habitation, du foncier bâti ou non bâti.*

*Notre capacité financière à entreprendre aurait dû s'améliorer par les bénéfices que nous aurions pu tirer de l'implantation d'éoliennes, mais si techniquement le projet était réalisable, le refus des propriétaires ou locataires de terrains susceptibles a mis fin aux espoirs de retombées économiques .*

*Pour le fleurissement et l'embellissement de la Commune, les bénévoles qui se sont dépensés ont été récompensés de leurs efforts par un nouveau bouquet d'or et se sont vu remettre un brûleur thermique. Nos félicitations à l'ensemble des bénévoles, mais aussi à M et Mme Picquet qui ont obtenu le premier prix dans leur catégorie (fenêtres et murs) des maisons fleuries*

*Afin d'honorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, Monsieur le Préfet du Pas de Calais avait, par courrier, fait une demande que nous avons relayée à la population de notre commune: « que tous les citoyens qui en avaient la possibilité, pavoisent leur maison aux couleurs de la France, » mais seuls quelques marenlois ont répondu à cette invitation.*

*La cérémonie devant le monument aux morts, contrairement aux années antérieures a vu une affluence un peu inhabituelle. Il est vrai que nous avons pu bénéficier d'un temps exceptionnel, mais l'implication des enfants de la commune venus accompagner un chanteur de la chorale 7 Vallées Song dans l'interprétation du Chant du Départ avec la participation de l'Aurore Musicale, puis la présence de descendants des soldats morts pour la France que nous avons invités à venir déposer une rose à l'appel de chaque nom, ont fait de la cérémonie un moment empreint de solennité.*

*Cette pratique, participant à la construction de la mémoire collective devrait, me semble-t-il, se renouveler, car il ne faut pas laisser tomber dans l'oubli ceux qui ont fait ce que la France est aujourd'hui une république ou les termes de liberté, égalité et fraternité ont encore de la valeur.*

*Je vous remercie de votre attention.*